

En savoir plus sur...

Le Sdage Loire-Bretagne : s'informer et donner son avis !

En savoir plus sur le changement climatique

- > voir le site du ministère chargé du développement durable :
www.developpement-durable.gouv.fr
rubrique énergie et climat
- > voir le plan national d'adaptation au changement climatique 2011-2015 du 20 juillet 2011 :
www.developpement-durable.gouv.fr/Le-Plan-national-d-adaptation,22978.html
- > Les travaux du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont publiés sur le site :
www.ipcc.ch
- > voir le site éducatif de météo France sur l'atmosphère, le climat et son évolution
education.meteofrance.com

En savoir plus sur la gestion de l'eau en Loire-Bretagne

www.eau-loire-bretagne.fr

En savoir plus sur la gestion de l'eau en France

- > Portail d'accès à l'information publique sur l'eau en France :
www.eaufrance.fr
- > Le site portail des agences de l'eau :
www.lesagencesdeleau.fr
- > Le site portail des outils intégrés de gestion de l'eau, (Sdage, Sage, contrats de milieu) :
www.gesteau.eaufrance.fr

> La stratégie du bassin Loire-Bretagne pour un bon état des cours d'eau, plan d'eau, nappes, et eaux littorales est décrite dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage 2010-2015.

> Le comité de bassin prépare le Sdage, pour les années 2016-2021. Il a identifié les questions importantes que le futur Sdage devra résoudre et il consulte le public sur ces grandes questions du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013.

Découvrez ces questions et donnez votre avis sur
www.prenons-soin-de-leau.fr

> Le Sdage actuellement en vigueur (2010-2015) a été adopté le 15 octobre 2009.

> Pour en savoir plus :

- Questions importantes et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2016 à 2021, octobre 2012
- l'essentiel en 8 pages, « Sdage mode d'emploi » supplément à la lettre d'information de l'agence de l'eau n°55, janvier 2010.
- le numéro 80 de la revue l'Eau en Loire-Bretagne (56 pages), mars 2010
- le Sdage, le programme de mesures et les documents d'accompagnement, novembre 2009
- la rubrique Sdage du site de l'agence de l'eau : www.eau-loire-bretagne.fr et la rubrique « bon état des eaux, la stratégie » du site www.prenons-soin-de-leau.fr



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Agence de l'eau Loire-Bretagne
Avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2

Tél. : 02 38 51 73 73
Fax : 02 38 51 74 74

webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr
www.prenons-soin-de-leau.fr

Conception et réalisation graphique : DIC/Agence de l'eau Loire-Bretagne 11/2012 - DTP329
Photos : © Jean-Louis Aubert/AELB
Impression : Groupe Jouve IN (45) - Imprim'Vert sur papier PEFC sous licence 10-31-1381

© Jean-Louis Aubert



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Face au
changement
climatique,
adaptons
notre gestion de l'eau

Novembre 2012

Trop d'eau ? pas assez d'eau ?

Une hausse de température de 2 ou 3°C est probable d'ici la fin du 21^e siècle. Elle devrait s'accompagner d'une modification du régime des pluies sur notre pays, avec une augmentation du risque d'inondations, des étiages plus sévères et précoces, des nappes moins bien rechargées et une augmentation de la température des eaux continentales et marines..

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit en effet des événements extrêmes plus fréquents et aggravés : tempêtes, canicules, pluies intenses, sécheresses...



Tous les usages de l'eau sont concernés, mieux vaut s'y préparer

Ces phénomènes auront des conséquences sur la qualité et la quantité d'eau disponible. Ils influenceront sur l'approvisionnement en eau et sur l'ensemble des activités qui ont besoin d'eau : l'agriculture, l'industrie, la production d'énergie...

Le manque d'eau et l'élévation de sa température risquent d'aggraver la dégradation de sa qualité (des pollutions plus concentrées...).

Nos activités devront prendre en compte ces risques et ces contraintes.

Renforcer la capacité d'adaptation

Notre stratégie pour l'eau, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage), ne peut influencer sur le changement climatique ni l'atténuer. Mais elle doit faciliter l'adaptation des systèmes aquatiques et des usages de l'eau au changement, même si les échelles de temps sont différentes : les impacts du changement climatique sur les ressources en eau dans notre bassin ne seront sans doute vraiment visibles qu'à l'horizon 2030 et renforcés vers 2050, alors que le Sdage est adapté tous les 6 ans.

Des milieux aquatiques robustes...

Les milieux aquatiques fournissent des services essentiels pour la vie humaine : maintien de conditions propices à la vie, fourniture de nourriture et d'énergie, approvisionnement en eau, facteur de bien-être et de loisirs...

Permettre aux milieux aquatiques de conserver leur potentiel, de s'adapter aux effets du changement climatique, d'évoluer de manière durable en préservant l'avenir, c'est l'une des ambitions du Sdage Loire-Bretagne.



...c'est l'objectif de bon état des eaux

Une eau en bon état, c'est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée, une eau exempte de produits toxiques, une eau disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages.

Adapter notre gestion de l'eau, c'est d'abord maîtriser nos consommations et réduire notre « pression » sur la ressource. Penser l'occupation de l'espace, utiliser l'eau de façon plus efficace, faire évoluer les pratiques et les comportements y contribueront directement.

Des propositions majeures du Sdage

Pour anticiper les situations de crise et faciliter l'adaptation des milieux naturels et des activités humaines, le Sdage 2010-2015 comporte des orientations majeures :

- **fonctionnement biologique des cours d'eau** : restauration des cours d'eau, continuité écologique et circulation des poissons migrateurs, limitation de la création de plans d'eau, réduction des extractions de granulats en lit majeur...
- **pollutions diffuses** : lutte contre la pollution par les nitrates, équilibre de la fertilisation en phosphore, limitation de l'usage des pesticides...
- **santé humaine** : protection des captages prioritaires, ressources de qualité réservées à l'alimentation en eau potable...
- **maîtrise des consommations d'eau** : limitation des nouveaux prélèvements en zone déficitaire, réduction des fuites sur les réseaux d'alimentation en eau potable, recherche d'économie dans tous les usages,...
- **zones humides** : protection élevée des zones humides d'intérêt environnemental, recréation de zones humides disparues...
- **crues et inondations** : arrêt de l'extension de l'urbanisation dans les zones inondables, maîtrise du ruissellement, protection, sous conditions, des zones déjà urbanisées...
- **l'information et la sensibilisation des citoyens**, condition indispensable pour anticiper les crises et mettre en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique.



Le futur Sdage, 2016-2021, devra aussi prendre en compte les effets du changement climatique. Le comité de bassin a identifié les grandes questions auxquelles il devra répondre. Parmi elles, celle de **l'adaptation des activités humaines aux inondations et aux sécheresses**.